Globethics Repository



Identités territoriales et conflits dans la province du Sud-Kivu, R. D. Congo

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository. More information on Globethics see https://www.globethics.net. Data and content policy of Globethics Repository see https://repository.globethics.net/pages/policy.

Item Type	Book
Authors	Muchukiwa Rukakiza, Bosco
DOI	10.58863/20.500.12424/166524
Publisher	Globethics.net
Rights	Attribution-NonCommercial-NoDerivs 2.5 Generic deed (CC BY-NC-ND 2.5)
Download date	2026-11-20 01:06:08
Item License	https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/166524

Focus 34

Identités territoriales et conflits dans la province du Sud-Kivu, R. D. Congo

Bosco Muchukiwa



Globethics.net

Identités territoriales et conflits dans la province du Sud-Kivu, R. D. Congo

Identités territoriales et conflits dans la province du Sud-Kivu, R. D. Congo

Bosco Muchukiwa

Globethics.net Focus No. 34

Globethics.net Focus
Éditeur de la série : Christoph Stückelberger. Fondateur et Directeur
de Globethics.net et Professeur d'Éthique à l'Université de Bâle/Suisse

Globethics.net Focus 34
Bosco Muchukiwa, *Identités territoriales et conflits dans la province du Sud-Kivu, R. D. Congo*
Genève: Globethics.net, 2016
DOI: 10.58863/20.500.12424/166524
ISBN 978-2-88931-112-5 (version numérique)
ISNB 978-2-88931-113-2 (version imprimée)
© 2016 Globethics.net
Photographie couverture: Julien Harneis, Village Asseni, Katana, Sud-Kivu

Éditeur : Ignace Haaz
Globethics.net
Secrétariat International
150 Route de Ferney
1211 Genève 2, Suisse
Site internet: *www.globethics.net/publications*
Email: *publications@globethics.net*

Tous les liens de ce texte vers des sites web ont été vérifiés en avril 2016.

Ce livre peut être téléchargé gratuitement de la bibliothèque de Globethics.net, la première bibliothèque numérique globale en éthique: www.globethics.net.

© *Cet ouvrage est publié sous la licence Creative Commons 2.5* :
Globethics.net donne le droit de télécharger et d'imprimer la version électronique de cet ouvrage, de distribuer et de partager l'œuvre gratuitement, cela sous trois conditions: 1. Attribution: l'usager doit toujours clairement attribuer l'ouvrage à son auteur et à son éditeur (selon les données bibliographiques men-tionnées) et doit mentionner de façon claire et explicite les termes de cette li-cence; 2. Usage non commercial: l'usager n'a pas le droit d'utiliser cet ouvrage à des fins commerciales, ni n'a le droit de le vendre; 3. Aucun changement dans le texte: l'usager ne peut pas altérer, transformer ou réutiliser le contenu dans un autre contexte. Cette licence libre ne restreint en effet en aucune manière les droits moraux de l'auteur sur son œuvre.
L'usager peut demander à Globethics.net de lever ces restrictions, notamment pour la traduction, la réimpression et la vente de cet ouvrage dans d'autres continents.

TABLE DES MATIÈRES

0 Abréviations et sigles 7

1 Introduction..... 9

2 La notion de territoire et la naissance des conflits identitaires..... 13

3 Le contrôle administratif source ou solution des conflits dans le territoire de KALEHE 21

4 La multipolarité et l'évolution des conflits dans le territoire d'Uvira 31

5 Conclusion 41

6 Bibliographie..... 49

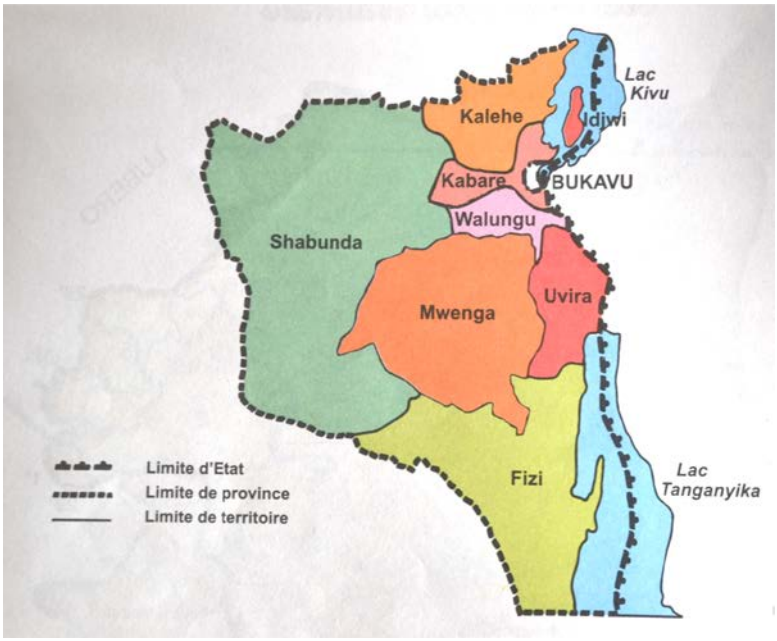
ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ADEPAE	Action pour le Développement et la Paix Endogènes
AFDL	Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo
APC	Action pour la Paix et la Concorde
ARAL	Arche d'Alliance
CCI	Cadres de Concertation Intercommunautaire
CDM	Cadre de Dialogue et de Médiation
CMC	Comité de Médiation des Conflits
ONG	Organisation Non Gouvernementale
RCD	Rassemblement Congolais pour la Démocratie
R.D. Congo	République Démocratique du Congo
RIO	Réseau d'Innovation Organisationnelle
TC	Transformation des Conflits

1

INTRODUCTION

1.1 La province du Sud-Kivu



Source : Léon de Saint Moulin et Jean-Luc Kalombo Tshibanda, *Atlas de l'organisation administrative de la R.D. CONGO*, Kinshasa, CEPAS, 2005, p.132.

La province du Sud Kivu est constituée de huit territoires administratifs[1]. Avant la colonisation, ils n'ont pas existé dans leur forme actuelle. Toutes les tribus qui les habitent ont été organisées par l'administration coloniale. Actuellement, elles revendiquent l'antériorité sur ces entités territoriales, le droit d'autochtonie et excluent les tribus qu'elles appellent allochtones ou non originaires. Ces revendications sont perceptibles au niveau des chefferies agrandies ou des secteurs qui sont deux formes d'organisation de l'espace politique et de contrôle indirect des habitants. Cela pose un problème majeur, celui de non reconnaissance de la souveraineté de l'État sur les territoires ethniques. Les tribus nient le transfert de leur légitimité à l'État congolais. Elles entrent en conflit avec ce dernier et participent à son autodestruction au même titre que les factions armées de manière consciente ou non. Dans cet État, les identités territoriales sont conflictuelles et exclusives, les notions des originaires et non originaires s'y greffent et opèrent à tous les niveaux de l'organisation territoriale et administrative. Ce problème non localisé paraît difficile à résoudre par l'État congolais, car il se manifeste sous plusieurs formes, à savoir entre deux tribus autochtones qui ont été organisées et fixées par l'administration coloniale sur une même entité territoriale, entre deux tribus dont l'une se réclame d'originaire et l'autre est qualifiée d'étranger ou de non originaire, entre plusieurs tribus qui

[1] Léon de Saint Moulin et Jean-Luc KALOMBO TSHIBANDA, *Atlas de l'organisation administrative de la République démocratique du Congo*, Kinshasa, Centre d'études pour l'action sociale, 2005, p.132-140. Les auteurs citent les 8 territoires ci-après : FIZI, IDJWI, KABARE, KALEHE, MWENGA, SHABUNDA, UVIRA et WALUNGU. La province du Sud Kivu est constituée de 23 collectivités, 184 groupements et 6 cités. Cette source met les chefferies et les secteurs dans le même paquet de chefferie. Les 6 cités prévues par l'Ordonnance n° 87-238 du 29 juin 1987 ne sont pas effectives. L'Assemblée provinciale avait retenu 3 seulement, à savoir les Cités d'UVIRA, KAGANDO-KILIBA et SANGE. Après cette observation, le Bulletin de liaison de l'Observatoire Gouvernance et Paix (OGP) de février 2009 indique que la province du Sud Kivu compte 18 chefferies et 5 secteurs (LULENGE, MUTAMBALA, NGANDJA et TANGANYIKA sont dans le territoire de FIZI et le secteur d'ITOMBWE est dans le territoire de MWENGA).

réclament le droit d'autochtonie et remettent en question celle des autres groupes ethniques territorialisés ou non. Ces différentes formes traduisent un échec d'intégration des tribus dans l'État congolais par le territoire national.

Nous avons réuni des données par lectures des rapports de missions, des ouvrages, des mémorandums et par des entretiens pour expliquer l'échec d'intégration des tribus dans l'État congolais par le territoire national, de quelle façon les trois modalités ci-dessus opèrent au Sud Kivu pour radicaliser les identités territoriales, charrier et alimenter les conflits entre groupes ethniques dans cette province. Les données collectées permettent d'infirmer les thèses selon lesquelles les groupes ethniques majoritaires sont animés par la haine, les préjugés ou la pauvreté pour se battre.

L'objectif de cette étude est de montrer que les conflits entre groupes ethniques naissent de la confusion entre le territoire ethnique et le territoire étatique, de la superposition de ce dernier sur le premier. Les cas étudiés ont été identifiés dans les territoires de FIZI, de KALEHE et d'UVIRA qui sont des foyers des conflits entre originaires, entre ces derniers et non originaires. Nous décrivons les conflits interethniques dans ces territoires, où ils se développent les réclamations d'autonomie territoriale qui remettent en question l'organisation territoriale héritée de la colonisation. Ces exemples illustrent mieux cette thématique, correspondent et explicitent les trois modalités évoquées ci-dessus. Enfin, ils permettent de comprendre le difficile problème de passage de territoire ethnique au territoire étatique et celui de crise de sens. Nous clarifions la notion de territoire utilisée dans cette analyse comme grille de lecture. Nous analysons la dynamique des conflits, les facteurs qui ont contribué à leur amplification et les stratégies qui ont été adoptées par l'État congolais et ses divers partenaires pour les transformer.

2

LA NOTION DE TERRITOIRE ET LA NAISSANCE DES CONFLITS IDENTITAIRES

La notion de territoire est dans la plupart des situations confondue avec celle de foncier. Cette dernière a une acception limitée et sous-entend un bien fonds, une propriété des terres appartenant à un individu, les espaces de terres mises en valeur et destinées à la production agricole au sens large[2]. Cette conception introduit la dimension de possession privative et de propriété étatique. Les travaux scientifiques sous cet angle posent les conflits fonciers en termes d'incompatibilité des conventions foncières locales ou de pluralisme juridique[3].

À la place, nous avons préféré le concept de territoire qui explique mieux les conflits entre groupes ethniques. Les terres qu'ils se disputent sont localisées sur un territoire habité, délimité et dépendant d'un État ou d'une juridiction[4]. C'est le territoire étatique ou national qui est administré par une autorité moderne et régi par une loi. Cette conception permet de lever la confusion entre le territoire étatique et le territoire ethnique. Ce dernier a existé avant la colonisation et n'était pas bien

[2] Bruno Bourdon (S/d), *Dictionnaire Flammarion de la langue française*, Paris, Nouvelle édition Flammarion, 1999, p. 512.
[3] Lire à ce sujet Richard MULENDEVU MUKOKOBYA, Pluralisme juridique et règlement des conflits fonciers en RD Congo, Paris, L'Harmattan, 2013, 319p.
[4] Bruno Bourdon, *Idem*, p. 1247.

délimité et fixe. Dispersé géographiquement, le territoire ethnique était sous l'autorité d'un patriarche et constituait, d'après Denis Retaillé, des espaces de solidarité maximale, d'échange, de mouvement et d'identité collective. Celle-ci a produit l'État identitaire pour reprendre l'expression de Bertrand Badie. Le territoire ethnique ou identitaire renvoie à des espaces au sein desquels les populations sont majoritaires, aux berceaux de ces dernières ou à des espaces où un peuple est minoritaire et nourrit l'ambition d'être relié entre les différentes poches ethniques[5].

Cette distinction sommaire permet d'expliquer les conflits qui opposent les groupes ethniques et qui naissent de l'identification et de l'appartenance à un espace primaire ou national. Les conflits naissent donc de la confusion entre ces deux réalités ou du passage d'un territoire ethnique à un territoire étatique dans les territoires de FIZI, KALEHE et UVIRA au Sud Kivu. Ce passage est qualifié de processus territorial. Il a été conçu et induit par l'administration coloniale. La réorganisation des ethnies sur les territoires viables et administrables tel qu'il est expliqué dans la suite en prenant les cas des BAFULERO et BARUNDI, BATEMBO et BAHAVU, BABEMBE et BABUYU, BANYAMULENGE et les autres ethnies permet de comprendre la faiblesse de l'État congolais dans la résolution des crises identitaires.

2.2 Le conflit entre BABEMBE et BABUYU dans le territoire de FIZI

Les BABEMBE et les BABUYU sont deux des tribus autochtones qui vivent dans le territoire de FIZI de 15.864km². Ce territoire est également habité par les BABWARI, BAGOMA, BASANZE, BANYAMULENGE et BAZOBA. D'après quelques personnes interrogées, les

[5] Lire Bosco MUCHUKIWA, *Pouvoirs locaux et contestations populaires dans le territoire d'UVIRA au Sud Kivu de 1961 à 2004*, Inédit, Thèse de doctorat, Institut de Politique et de Gestion du Développent, Anvers, 2004, pp. 19-21.

BABEMBE et les BABUYU sont culturellement différents par leurs langues, traditions et modes de vie. L'ancêtre commun de BABEMBE est M'MBONDO. Organisés en six grands clans[6], ils font l'agriculture dans la plaine de MUTAMBALA, la chasse dans la forêt d'ITOMBWE et la pêche sur le lac Tanganyika. En revanche, les BABUYU sont des voisins des BABEMBE et auraient des parentés avec les Baluba du Katanga. Ils seraient installés dans la plaine de la LWAMA vers le 17ème siècle. Organisés en huit grands clans[7], les BABUYU pratiquent la pêche dans la rivière LWAMA et la chasse dans la vallée de cette rivière. Avant la colonisation belge, Les BABEMBE et les BABUYU constituaient des chefferies mobiles, ils vivaient en harmonie et échangeaient les produits de cueillette et les femmes.

2.2.1 L'origine et l'évolution du conflit de territoire et des terres

Á la colonisation, les BABEMBE et les BABUYU ont été regroupés dans le territoire de FIZI. Ce dernier a été subdivisé par l'administration coloniale en cinq secteurs, à savoir : ITOMBWE, LULENGE, MUTAMBALA, NGANDJA et TANGANYIKA. A l'époque postcoloniale, le secteur d'ITOMBWE a été rattaché au territoire de MWENGA pour rapprocher l'administration des administrés. Les BANYAMULENGE vivent dans le secteur d'ITOMBWE. Le conflit qui les oppose aux autres tribus sera analysé dans les sections suivantes.

En 1997, le conflit entre BABEMBE et BABUYU, deux tribus autochtones a éclaté dans le secteur de LULENGE. Ce conflit est né au sujet de droit de propriété de cette entité territoriale et administrative. Le secteur de LULENGE est constitué de cinq groupements, à savoir :

---

[6] Les six grands clans chez les BABEMBE sont : BABUNGWE, BASIKAMAKULU, BASIMUKINDJE, BASIMUKUMA, BASIMUNYAKA et BASIMWENDA.

[7] Les huit grands clans chez les BABUYU sont : BAHAYA, BAHUCHWE, BANYABEMBA, BASILUGEZI, BASETI, BASIKASINGO, BASONGA et BASUMBA.

BASIMIMBI, BASIMUNYAKA Sud, BASIKASINGO, BASOMBO et OBEKULU. Majoritaires dans le groupement de BASIKASINGO, les BABUYU considèrent être les premiers occupants de la plaine de LWAMA dans le secteur de LULENGE. Ils affirment que c'est leur entité primaire, c'est-à-dire ethnique où ils ont vécu avant la pénétration coloniale. Une autre partie importante de BABUYU vit dans le territoire de KABAMBARE en province du Maniema, et à NYUNZU, MANONO et KABALO dans la province du Katanga. Ils y sont connus sous l'identité de BAHOLOHOLO.

Dans ces deux provinces, les BABUYU seraient en paix avec les ethnies voisines. Mais, les BABUYU vivant dans le secteur de LULENGE en territoire de FIZI au Sud Kivu sont en conflit avec les BABEMBE pour avoir forgé le projet de rattacher ce secteur à la province du Maniema comme leur territoire ethnique, c'est-à-dire leur propriété privée. Les BABUYU considèrent les BABEMBE de groupements BASIMIMBI, BASOMBO et OBEKULU comme des étrangers qui doivent leur payer des tributs sur les terres qu'ils occupent dans ces entités à titre de reconnaissance de l'autorité de leurs chefs coutumiers. Ces derniers soutiennent que les BABEMBE ont été déportés et installés par l'administration coloniale dans les années 1950 pour cultiver le coton dans la plaine de LWAMA. Ces confusions sur le statut du secteur comme entité moderne et la notion d'étranger dans son territoire natif attisent les conflits entre les BABEMBE et les BABUYU.

En période post coloniale, les BABEMBE sont devenus nombreux et instruits. Ils occuperaient les trois quart des postes stratégiques dans l'administration, l'économie de palmeraie, la gestion des formations médicales, des écoles primaires et secondaires dans le secteur de LULENGE. Ils s'opposent à ce que les BABUYU déplacent les limites des entités héritées de la colonisation et soutiennent qu'ils sont autochtones au même titre qu'eux. Les BABEMBE refusent d'être dirigés par les BABUYU minoritaires peu instruits et avancent qu'ils ont le droit de

s'établir dans tous les secteurs du territoire de FIZI. Ils ajoutent que c'est leur entité qu'ils ont héritée de la colonisation belge. Pour ces différentes raisons, les BABEMBE usurpent le pouvoir traditionnel des BABUYU et remettent en cause le principe de rotation de pouvoir institué par l'administration coloniale belge. Ces attitudes et polémiques verbales existent et ont alimenté les affrontements de 1997 à BIBWE, KILEMBWE, KIMANU II, KOLO MAINDOMBE, KUKWE, PENEMENDE, SAKYA, etc.

Ces affrontements ont été amplifiés par les confusions entre le territoire ethnique et le territoire étatique, par les antécédents historiques, l'implication de quelques politiciens BABEMBE et caciques du MPR, par les alliés BANYAMULENGE qui ont convaincu les BABUYU de les aider en vue de défendre l'intégrité de leur groupement contre l'hégémonie de BABEMBE ; d'où l'extension du conflit et la formation de part et d'autre des milices MAYI-MAYI pour les BABEMBE et les miliciens Audacieux pour les BABUYU[8].

2.2.2 Les facteurs d'escalade du conflit entre BABEMBE et BABUYU

Les personnes interrogées en 2009 et 2010 avancent trois grands facteurs qui ont alimenté le conflit entre BABEMBE et BABUYU, à savoir la guerre de l'AFDL, le contrôle de l'économie par les BABEMBE et la revendication d'autonomie territoriale par les BABUYU. Après la guerre de l'AFDL, quelques familles de BABUYU qui avaient fui dans le territoire de KAMBABARE au Maniema ont trouvé à leur retour que les BABEMBE ont occupé leurs terres et villages. Ils ont refusé de les

[8] Informations réunies par deux étudiants BABEMBE qui sont LUTUTA BAHEBWA et MUKABA MANGA et présentées comme Travail Pratique, le 7 octobre 1997, dans le cours de questions spéciales d'administration dispensé en deuxième année de graduat, année académique 1996-7997 à l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) à Bukavu au Sud Kivu.

céder aux retournés BABUYU propriétaires ; d'où des polémiques de nature : originaires et non originaires.

Ces polémiques sont accentuées par la pression démographique des BABEMBE qui représentent les trois quart de la population du secteur de LULENGE. Les BABUYU sont un peuple matriarcat. Les jeunes garçons attendent la mort de leur oncle pour hériter de ses épouses généralement vieilles, de son pouvoir coutumier et magico-religieux, et de ses palmeraies pour l'extraction du vin de palme[9]. Dans la plupart des cas, ces palmeraies sont devenus des propriétés des BABEMBE qui les exploitent, ils en tirent des profits et ne paient pas des tributs aux BABUYU, ce qui provoque des conflits fonciers. Ensuite, certains dignitaires[10] ont acquis par leur influence dans l'administration des concessions dans le secteur de LULENGE. Cet autre élément contribue aussi à attiser les conflits fonciers dans cette entité car les BABUYU perçoivent cette acquisition des terres comme une extension de la domination des BABEMBE sur eux. Enfin, Ces différents facteurs d'étouffement poussent les BABUYU à réclamer leur annexion au secteur des BABUYU KABEYA dans le territoire de KAMBABARE au Maniema. Ce projet d'annexion contribue à la radicalisation du discours dichotomique : originaires et non originaires. Il est source des conflits de territoire entre BABEMBE et BABUYU, deux tribus autochtones en territoire de FIZI. Quel a été le mode de résolution de ce conflit ? La réponse est fournie ci-dessous.

[9] Christophe BALONGELWA, *Carte postale des BABUYU*, inédit, Bukavu, le 5 septembre 2006, 2p.

[10] Les enquêtés dont Boas AMANGU BAHOMBWA, UVIRA, le 16 août 2009 et LOOCHI MUZALIWA, Bukavu, IVP à MUHUMBA, le 12 février 2010, ont révélé que Pardonne KALIBA a une ferme dans la vallée de la rivière LWAMA et le général SIKATENDE a une concession dans le groupement de BABUYU BASIKASINGO.

2.2.3 La transformation du conflit entre BABEMBE et BABUYU

Le conflit entre BABUYU et BABEMBE est né avec l'organisation des secteurs et leurs subdivisions et le déplacement de BABEMBE d'ITOMBWE pour travailler dans le paysannat cotonnier dans la plaine de la LWAMA. Ce conflit a été transformé de plusieurs façons depuis la colonisation jusqu'à ce jour. A ce sujet, Bruno THEMBO AMUNDALA[11] a écrit que l'administration coloniale belge a maintenu le paiement de tributs et a institué le système de partage de pouvoir entre ces deux tribus. À la période post coloniale, ce système a été remis en question par les BABEMBE des groupements de BASIMIMBI, BASOMBO et OBEKULU. Ils ont refusé d'être dirigés par un chef de groupe ethnique minoritaire et de rattacher le groupement de BASIKASINGO au secteur de BABUYU dans le territoire de KABAMBARE au Maniema. Pour calmer les tensions, le dialogue fut organisé par les administrateurs de FIZI et de KABAMBARE, le 27 décembre 1996, à KOLO-MWANAMUKE entre ces deux tribus sans succès.

Le 27 octobre 1997, la Commission Nationale de Pacification présidée par le Général LWECHA Sylvestre et MAWAZO MAHANGO a réuni les BABEMBE et BABUYU à KILEMBWE mais n'a pas abouti à un accord. Cette commission a échoué par son caractère partiel et policier, et pour n'avoir pas trouvé une solution au problème principal des limites des entités administratives.

En 1998, les chefs de groupements de BABUYU et de BABEMBE initièrent un dialogue entre ces deux tribus à LWIKU sans succès pour n'avoir pas approfondi la question des limites de différents groupements

[11] Lire pour avoir des renseignements détaillés Bruno THEMBO AMUNDALA, *Dynamique du conflit entre BABUYU et BABEMBE les territoires de FIZI et KABAMBARE : Analyse des déterminants et pistes de résolution*, inédit, Mémoire, ISDR/Bukavu, 2005-2006, pp. 28-30. Aussi, Bruno THEMBO AMUNDALA, *Contribution à la résolution pacifique des conflits interethniques. Cas du conflit BABUYU-BABEMBE au Maniema*, inédit, Travail de Fin de Cycle, ISDR/Bukavu, septembre 2002, 35p.

qui sont institués dans le secteur de LULENGE. À ce sujet, l'Église Catholique s'est investie à travers sa Commission Diocésaine chargée d'assurer la Justice et la Paix et conduite par l'Abbé Alexis en organisant un dialogue entre ces deux tribus mais en vain. Enfin, les leaders locaux et les jeunes ont organisé les marchés communs et le sport pour la paix en vue de faciliter le rapprochement des tribus, de susciter la cohabitation pacifique et le dialogue[12]. Le résultat a été mitigé.

Malgré l'accalmie relative, les populations continuent à sentir le spectre des affrontements interethniques parce que les stratégies de leur transformation ont présenté des lacunes notoires. En substance, ces différentes stratégies ont négligé la dimension de désarmement des milices locales, la fixation des limites de groupements, le code de bonne conduite, le renforcement de l'autorité de l'État congolais, la médiation basée sur les relations de plaisanterie qu'offriraient les BAZIMBA et l'implication des BABUYU de la chefferie de KABEYA dans le territoire de KABAMBARE au Maniema pour dénouer définitivement les conflits de territoire et des terres.

[12] BILALI MANDJANO André, *Mutuelle d'entraide BABUYU à Bukavu, conférence sur la paix, la sécurité et le développement du Nord-Kivu et du Sud-Kivu du 6 au 14 janvier 2008,* Bukavu, le 3 janvier 2008, pp. 8-10.

3

LE CONTRÔLE ADMINISTRATIF SOURCE OU SOLUTION DES CONFLITS DANS LE TERRITOIRE DE KALEHE

3.1 Le conflit entre originaires et non originaires dans le territoire de KALEHE

Dans le chapitre précédent, nous avons montré que les conflits sont essentiellement de territoire. Ils s'inscrivent dans l'histoire de la formation des États en Afrique et sont, dans la plupart des cas, nés avec les subdivisions des entités territoriales et administratives. Les conflits dans le territoire de KALEHE sont de même ordre et ne peuvent pas être expliqués par des états psychologiques des groupes ethniques. À notre connaissance, la plupart d'écrits[13] mettent en relief les dimensions d'aménagement des champs et des pâturages, la pression démographique liée à la déportation d'une main d'œuvre mais le fond est et reste cependant territorial comme nous allons l'expliquer. Les conflits dans le terri-

[13] Le conflit dans le territoire de KALEHE est suffisamment documenté par les mémoires des étudiants et les rapports d'enquête des ONG. Nous citons à titre d'exemple Action pour la Paix et la Concorde en partenariat avec le Life and Peace Institute, *Conflits fonciers et dynamiques de cohabitation en territoire de KALEHE, Sud Kivu, Est de la RDC*, Série des grands lacs, Kalmar, Suède, Imprimé par Lenanders Grafiska, 2012, 53p. Et UN- HABITAT, *Les conflits fonciers dans la province du Sud Kivu : mission d'évaluation ex-ante*, inédit, Goma, décembre 2011, 59p.

toire de KALEHE ont un fil rouge : la possession et le contrôle administratif.

Avant la colonisation belge, ce territoire de 5.126 km² n'a pas existé avec une superficie nettement établie et les subdivisions administratives bien fixées notamment les chefferies, les groupements et les postes d'encadrement administratif. Les subdivisions des agglomérations ont été faites par l'administration coloniale. Actuellement, le processus est inachevé, d'où la nécessité de créer des communes rurales. Le recensement administratif de 2007 a chiffré la population du territoire de KALEHE à 462.465 habitants. Ce chiffre inclut les populations BAHAVU, BATEMBO, BARONGERONGE, BATWA, BAHUTU et BATUTSI. Ces deux derniers groupes ethniques (BAHUTU et BATUTSI) seraient installés après le bornage des subdivisions territoriales et la fixation des autres ethnies qui réclament le droit d'autochtonie, d'où le conflit de territoire et des terres.

3.1.1 L'origine et l'évolution du conflit de territoire et des terres

Dans le territoire de KALEHE, les conflits de territoire et des terres opposent les groupes ethniques bien connus. Ce territoire est constitué de deux chefferies agrandies par l'administration coloniale, à savoir de BUHAVU et BULOHO. La chefferie de BUHAVU formée de sept[14] groupements est officiellement reconnue et attribuée aux BAHAVU. Sur les sept groupements, ils occupent trois, à savoir : BUZI, MBINGA Nord et MBINGA Sud. Les BAHAVU sont à égalité avec les BATEMBO qui occupent trois autres groupements dont KALIMA, MUBUKU et ZIRALO. Le groupement de KALONGE est occupé par les BARONGERONGE. À la période postcoloniale, ces derniers ont été détachés du territoire de KABARE pour être annexés à celui de KALEHE. Le chef

[14] Les sept groupements qui forment la chefferie de BUHAVU sont BUZI, KALIMA, KALONGE, MBINGA Nord, MBINGA Sud, MUBUKU et ZIRALO.

KALONGE arborant tous les symboles du pouvoir traditionnel réclame l'autonomie et l'érection de son groupement en chefferie de KALONGE. La demande d'autonomie est source de tensions avec les BAHAVU qui perdraient une partie de territoire, des contribuables et les marchés. Aussi, l'autonomie est réclamée par les BATEMBO qui nourrissent le projet de reconstituer leur unité culturelle à partir de 1945[15] sur une base géographique plus ou moins vaste et susceptible de permettre le contrôle des ressources et leur développement. Ils sont dispersés dans la province du Sud Kivu et localisés dans la chefferie de BULOHO, dans les trois groupements précités en chefferie de BUHAVU, dans le groupement de KALONGE, dans la chefferie de NINDJA en territoire de KABARE, à LUYUYU dans le territoire de SHABUNDA. Dans la province du Nord Kivu, les BATEMBO vivent à UFAMANDU et KATOYI dans la chefferie de BAHUNDE en territoire de MASISI et dans le groupement de WALOWA LOANDA en chefferie de WANYANGA dans le territoire de WALIKALE[16].

Le conflit de territoire entre BATEMBO et BAHAVU est devenu ouvert en septembre 1999 quand le mouvement politico-militaire connu sous le nom de Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) occupait l'Est du pays. Pendant la rébellion contre le gouvernement central de Kinshasa, le RCD a érigé à titre provisoire BUNYAKIRI en

[15] La lettre du député NGASHI BIKULO MIENDA adressée au Vice premier ministre et ministre chargé de l'Administration du territoire et la Décentralisation dont l'objet est *Doléance de la population (les BATEMBO) de la zone de KALEHE du Sud Kivu sollicitant l'érection en zone*, Kinshasa, le 7 janvier 1991, p. 2. Au sujet de la dispersion des BATEMBO, le député écrit à la première page ‘*’qu'ils se sentent déséquilibrés, soumis à une domination pas moins coloniale parce que les BATEMBO sont les seuls disséminés dans sept chefferies des autres ethnies (BAHAVU, BAKISI, NINDJA, BAHUNDE, GATOYI, WANYANGA et BAKANO), dans cinq territoires (KABARE, KALEHE, SHABUNDA, MASISI et WALIKALE), et dans deux provinces administratives (Nord Kivu et Sud Kivu) les rendant ainsi partout minoritaires avec toutes les conséquences possibles à la division*’’.

[16] Diego KATOBOLOLO NGOY BASIMIKA, *Territoire, conflits et initiatives de paix à KALEHE de 1990 à 2008*, Inédit, Mémoire, ISDR/Bukavu, 2007-2008, pp.15-17.

territoire par un arrêté départemental[17]. L'existence définitive de ce territoire a été confirmée par un arrêté départemental du 22 juillet 2002[18]. Ses subdivisions internes et limites avec les territoires voisins ont été fixées respectivement par les arrêtés du 7 août 2001[19] et du 28 septembre 2002[20]. Ces modifications faisaient perdre aux BAHAVU une zone importante d'influence, des sites miniers, des marchés et des forêts pour l'exploitation du bois, ce qui accentue les conflits interethniques entre groupes autochtones.

Enfin, les conflits interethniques sur fond territorial opposent le groupe de Banyarwanda (BATUTSI et BAHUTU) contre les BAHAVU et BATEMBO dans les moyens et hauts plateaux en territoire de KALEHE. Ces conflits ont commencé sur fond de contestation de la nationalité des BAHUTU et BATUTSI qu'ils seraient des étrangers installés dans cette partie du territoire favorable à l'agriculture et à l'élevage de gros bétail. À la nationalité, il s'est mêlé la question foncière. Ces deux facteurs font que les BATEMBO et les BAHAVU nient le droit de nationalité et de contrôle des terres aux Banyarwanda car ils les considè-

[17] République démocratique du Congo, Rassemblement Congolais pour la Démocratie, Département de l'Administration du Territoire, *arrêté départemental n° 001/MJ/DAT/MB/ROUTE/1999 d'organisation administrative portant création à titre provisoire du territoire de BUNYAKIRI dans la province du Sud Kivu*, Bukavu, le 9 septembre 1999, 2p.

[18] République démocratique du Congo, Rassemblement Congolais pour la Démocratie, Département de l'Administration du Territoire, Sécurité et Renseignements, *arrêté départemental n° RCD/005/DATSR/BK/2002 du 22/07/2002 portant création du territoire de BUNYAKIRI dans la province du Sud Kivu*, Goma, le 22 juillet 2002, 2p.

[19] République démocratique du Congo, Rassemblement Congolais pour la Démocratie, Département de l'Administration du Territoire, Sécurité et Renseignements, *arrêté n° 029/RCD/DATSR/BK/2001 portant création de la chefferie de BUZI en territoire de KALEHE dans la province du Sud Kivu*, Goma, le 7 août 2001, 2p.

[20] République démocratique du Congo, Rassemblement Congolais pour la Démocratie, Département de l'Administration du Territoire, Sécurité et Renseignements, *arrêté départemental n° RCD/ 22/DATSR/BK/2002 du 28/09/2002 portant modification des limites du territoire de BUNYAKIRI dans la province du Sud Kivu*, Goma, le 28 septembre 2002, 2p.

rent non originaires. Ils situent leur présence au Congo en 1959, jetant dans les oubliettes l'existence des chefferies traditionnelles des BAHUTU et la Mission d'Immigration de Banyarwanda organisée par l'administration coloniale au GISHALI et JOMBA en 1936 au Nord Kivu. Les Banyarwanda rejettent ces allégations et disent qu'ils ont rompu des liens d'attache avec le Rwanda et sont congolais, leur nationalité est reconnue et couverte par la constitution de février 2006. Pour ces différentes raisons, ils exigent la révision des limites des entités héritées de la colonisation pour les constituer également en chefferie agrandie et leur reconnaître l'exercice de pouvoir coutumier au même titre que les autres groupes ethniques établis au Congo. Ces revendications ont poussé le RCD à instituer les hauts plateaux de BUZI en chefferie et à confier sa direction aux Banyarwanda. Par cet acte, le RCD a envenimé les relations entre groupes ethniques.

3.1.2 Les facteurs d'escalade des conflits interethniques en territoire de KALEHE

Lorsque les facteurs ci-dessus sont conjugués et instrumentalisés par une élite politico-militaire en quête de pouvoir, cela accentue les conflits interethniques. Par exemple, le RCD avait découpé quatre groupements de la chefferie de BUHAVU pour les annexer au territoire de BUNYAKIRI. Ce découpage a exacerbé le conflit entre BAHAVU et BATEMBO. En perdant seulement les groupements de BUZI et ZIRALO, le BUHAVU a été confronté au problème de survie. La remise en question des limites héritées de la colonisation a alimenté les conflits autour de cinq collines dont LUMBISHI, LUZIRANDAKA, NGADJU, NUMBI et SHANDJE. Ces collines sont des sites miniers et symboliques que les BAHAVU et les BATEMBO refusent de les perdre au profit des BANYARWANDA pour avoir été leur domaine de chasse et d'organisation de rituel traditionnel. En revanche, ces derniers soutiennent détenir des titres fonciers à ce propos, y avoir longtemps habité et payé des rede-

vances aux chefs locaux. Ces incohérences de l'administration et le pluralisme juridique contribuent à brouiller les relations sociales. Avoir des concessions pour les exploitations agro-pastorales et minières pousse les hommes d'affaires congolais et étrangers[21] à insécuriser les paysans qui craignent de perdre de vastes étendues de terres fertiles pour l'agriculture et l'élevage. En voulant compenser, ils entrent en conflit avec eux. Pour se défendre et protéger leurs territoires et terres, les communautés ont produit les MAYI-MAYI qui s'affrontent, pillent, contrôlent les groupements et commettent des actes de violences sur les filles et les femmes. La milice BATIRI de BATEMBO et la milice BA-KOBWA de BANYARWANDA sont les illustrations de l'existence d'une administration parallèle qui effritent l'autorité de l'État congolais, alimentent les exclusions sociales et renforcent les appartenances aux niches tribales au lieu de favoriser la cohabitation pacifique.

3.1.3 La transformation des conflits dans le territoire de KALEHE

Les conflits dans le territoire de KALEHE sont liés à l'organisation de l'espace tel qu'il est expliqué ci-dessus. L'administration coloniale belge a utilisé la contrainte pour fixer les groupes ethniques au sol et les a forcés à cohabiter dans la même entité. Le processus de leur sédentarisation a poussé l'administrateur colonial à adopter une politique de contrôle et de suivi des déplacements des populations, d'où la formation des tribunaux de frontière[22].

Á partir de 1924, ils ont fonctionné au Kivu, entre les territoires relevant de deux ou d'un même district, dans la province Orientale, aux

[21]Certaines sources anonymes citent Olive MUDEKEREZA, BIZIMA KARAHA, Anselme ENERUNGA, PANJU et quelques hommes d'affaires Rwandais.
[22]Lire à ce sujet Bosco MUCHUKIWA, ''*Les institutions de pacification et leur légitimité : cas des communautés du Sud Kivu en RDC*'', in *Rapport de séminaire sur institutions traditionnelles de résolution pacifique des conflits et la promotion de la paix dans les grands lacs et la corne de l'Afrique*, Bujumbura, Life and Peace Institute Nairobi, décembre 2001, pp. 15-16.

frontières du Congo-Belge et des colonies limitrophes. Ces tribunaux de frontière ont statué sur les conflits fonciers, les litiges liés à l'émigration interterritoriale, le passage d'une chefferie au territoire, etc. Avec les réformes et la décolonisation, ce dispositif a été abandonné, laissant libre cours aux revendications des territoires primaires qui ont été constitués en chefferies agrandies au sein du territoire de KALEHE. Les initiatives de l'État congolais post colonial de trancher le conflit territorial entre BUZI et ZIRALO en 1961, 1972, 1984 et 1989 ont été un échec. L'État congolais se réserve de réorganiser l'espace politique sur lequel repose son pouvoir de peur d'ouvrir la boîte de pandore.

En 1996, le recrutement des BATIRI par l'AFDL en compensation d'un territoire de BUNYAKIRI en cas de victoire sur le régime de MOBUTU était une promesse politique. Elle n'a pas été tenue mais le commandant de BATIRI fut promu général dans l'armée congolaise. L'AFDL créa deux commissions en 1997 et en 1998 de pacification et de concorde dont les missions étaient d'identifier les causes des conflits interethniques et de les extirper au Nord Kivu et au Sud Kivu, de pacifier les relations entre communautés, d'éteindre tous les foyers de tension et de consolider la paix au Kivu[23]. Les résultats de ces deux commissions furent mitigés par manque d'adhésion populaire suite à la peur d'hypothéquer le pays par les nouveaux dirigeants et à l'hostilité à l'action du gouvernement du salut.

C'est sur ce fond de crise politique qu'est né le RCD. En disgrâce avec le pouvoir central et pour avoir une plus grande audience dans la partie sous son contrôle, le RCD démembra les entités existantes et créa les territoires de BUNYAKIRI, de MINEMBWE et la commune urbano-rurale de KASHA. Au lieu d'apaiser les conflits interethniques, le RCD les amplifia. Par exemple, le conflit de limites territoriales entre le grou-

[23] Bosco MUCHUKIWA, *''La Barza : enjeux, résolution des conflits et compromis au Kivu''*, in *Les Droits de l'Homme dans la région des grands lacs : réalité et illusions* (S/d de Séverin MUGANGU MATABARO), Louvain-La-Neuve, Bruylant-Academia, 2003, p.314.

pement de BUZI, dans le territoire de KALEHE et celui de ZIRALO dans le territoire de BUNYAKIRI nouvellement créé opposa les BAHAVU et les BATEMBO[24].

Ces oppositions demeurent entre les groupes ethniques bénéficiaires qui continuent à croire en l'existence des territoires et chefferies créés au Sud Kivu pendant la guerre et les groupes ethniques dépossédés qui considèrent que les actes pris par le RCD sont juridiquement caducs, c'est-à-dire nuls et sans objets. C'est sur ces oppositions qui existent dans les esprits de gens et qui sont alimentées par la présence des groupes armés congolais et étrangers que les organisations nationales et internationales participent au processus de pacification des relations sociales et de construction de la paix. Plusieurs[25] organisations et églises font l'éducation à la paix sociale, l'éducation civique et politique, et implantent des Cadres de Dialogue et de Médiation (CDM) ou Comité de Médiation des Conflits (CMC) dont l'objectif principal est de prévenir les conflits, de les transformer pour utiliser l'expression de John Paul Lederach et de consolider la cohésion sociale.

Par exemple, Action pour la Paix et la Concorde (APC), Institut Vie et Paix (IVP) et UN HABITAT appliquent les stratégies de médiation foncière, d'éducation de la population sur les droits fonciers et de formation de leaders locaux sur la gestion des conflits fonciers pour assurer une gouvernance foncière entre BAHAVU, BAHUTU, BATEMBO et BATUTSI dans le territoire de KALEHE[26]. Les initiateurs de ces diffé-

[24] République démocratique du Congo, ministère de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité, *Rapport de la commission chargée d'examiner les actes de création des entités territoriales pendant la guerre dans la province du Sud Kivu*, Kinshasa, le 5 décembre 2005, p.3.

[25] A ce sujet, le rapport d'UN HABITAT de décembre 2011 cite 24 organisations : APC, CDJP, LADHO, Héritiers de la Justice, Arche d'Alliance, VAS, UEFA, Pain pour Les Déshérités, CEDAC, Centre Amani Kivu, Fondation Solidarité des Hommes, SARCAF, Comité des Pasteurs de Hombo, Mutuelle de BATEMBO, APRODEPED, CIDHOP, SYDIP, APED, GALE, Mutualité HAVU, Coopératives Minières, Familles Hutu et Tutsi. Nous ajoutons RIO, ADEPAE, TPD, IVP, UN HABITAT, EREKA, COPAD, PADEBU, etc.

[26] ONU HABITAT et UNHCR, *Bulletin foncier*, n° 1, décembre 2009, p.5.

rentes stratégies ont financé des enquêtes pour localiser les conflits fonciers, comprendre leurs enjeux et dégager les acteurs les plus actifs à la base mais les résultats demeurent mitigés. À ce sujet, UN HABITAT a identifié dans son enquête de décembre 2011 une pluralité d'acteurs et montrent que les conflits fonciers sont rallumés par la pression démographique, le mouvement forcé des populations, l'insécurité en divers endroits, le dysfonctionnement de l'administration foncière et judiciaire, l'extension des aires protégées, l'histoire de peuplement de la province et la fragilité de l'État congolais[27].

Ces différents facteurs relèvent de la problématique de territoire que la plupart des intervenants évitent d'affronter sur le terrain et de froisser l'État congolais.

[27] UN HABITAT, Rapport d'enquête intitulé *Conflits fonciers dans la province du Sud Kivu Mission d'évaluation ex-ante*, Bukavu, décembre 2011, pp.24.

4

LA MULTIPOLARITÉ ET L'ÉVOLUTION DES CONFLITS DANS LE TERRITOIRE D'UVIRA

4.1 Les conflits entre originaires dans le territoire d'UVIRA

Le territoire d'UVIRA de 3.148 km² était habité en 2011 par une population chiffrée à 517.171 habitants[28]. Ce territoire est constitué de trois chefferies, à savoir de BAFULERO, BAVIRA et Plaine de la RUZIZI. Les appellations de ces entités correspondent aux identités des groupes ethniques qui ont été territorialisés par l'administration coloniale. L'actuelle chefferie Plaine de la RUZIZI était connue sous le nom de la chefferie de BARUNDI. Cette appellation a été abandonnée en 1974[29] pour éviter la confusion entre l'entité territoriale congolaise et le Burundi. Aussi, ce changement de nom visait à dissiper les préjugés sur les populations d'origine burundaise établies en R.D. Congo avant la pénétration coloniale et enfin de préserver leur nationalité congolaise.

[28] Ces chiffres sont dans la communication présentée par l'inspecteur territorial du service de développement rural en territoire d'UVIRA et intitulée *la gouvernance locale et le développement durable dans le territoire d'UVIRA*, le 10 mai 2013 à UVIRA, pp. 3-4.

[29] Le chef coutumier NDABAGOYE II NSABIMANA, Rapport sur *Historique de la chefferie des Barundi, actuellement appelée collectivité chefferie Plaine de la RUZIZI*, Bujumbura, le 31 octobre 1996, pp.3-4.

Dans ce territoire vivent les BANYARWANDA Tutsi[30]. Pour avoir changé le nom pour devenir BANYAMULENGE et demandé la création du groupement de BIJOMBO et le territoire de MINEMBWE, les conflits interethniques ont éclaté avec leurs voisins. Nous expliquons leur dynamique et leur aspect multipolaire.

4.1.1 La multipolarité et l'évolution des conflits dans le territoire d'UVIRA

Les BAFULIIRU, BAVIRA, BARUNDI et BANYAMULENGE sont des autochtones dans ce qui est devenu le territoire d'UVIRA. Deux fractions de BANYARWANDA vivaient dans cette entité créée par l'administration coloniale belge. La fraction de LIVUZE est retournée au Rwanda. Celle de KAILA errait dans les moyens et les hauts plateaux d'UVIRA et de FIZI pour échapper aux tributs des chefs locaux et surtout à l'impôt, au portage et aux recensements institués par l'administration coloniale. Pour ces différentes raisons à la base du nomadisme des BANYARWANDA, la fraction de KAILA n'a pas été territorialisée par l'administration coloniale. Georges WEIS qualifie cette politique coloniale de discrimination. Logiquement, la fraction de KAILA est ancienne en R.D. Congo et prit l'appellation des BANYAMULENGE en 1973[31]. Les BABEMBE, BASHI, BAREGA, etc. sont des non originaires dans le territoire d'UVIRA. Cependant, ils ont leurs propres territoires administratifs mais sont venus s'installer dans le territoire d'UVIRA pour la recherche du travail et de la sécurité. Ils y vivent en paix avec les originaires parce qu'ils ne réclament ni la propriété du territoire d'UVIRA, ni celle des trois chefferies existantes, ni encore la

[30] En 1933, l'administrateur René Loons les a identifiés sous l'appellation de Banyarwanda. En 1965, Jean Hiernaux les a appelés les Tutsi d'ITOMBWE. En 1972-1973, Tabazi Rugama a introduit l'appellation BANYAMULENGE.

[31] Lire pour approfondissement Bosco Muchukiwa, *Territoires ethniques et territoires étatiques, pouvoirs locaux et conflits interethniques au Sud Kivu (R.D. Congo)*, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 44-45, 76, 93-96, 111 et 127.

création de nouvelles entités administratives. En territoire d'UVIRA, il y a deux foyers de conflit de territoire. Le premier foyer est celui de la chefferie Plaine de la RUZIZI. Le conflit a éclaté en 1928 entre BAFULIIRU et BARUNDI au sujet de l'existence de la chefferie agrandie de ces derniers. À cette date, le chef MUZIMA a revendiqué les limites entre la chefferie de BAFULERO et celle de BARUNDI. Cette réclamation fut reprise en 1944 par le chef MATAKAMBO, successeur de MUZIMA qui revendiqua la paternité de la chefferie agrandie de BARUNDI. Ces revendications furent contenues et étouffées par les administrateurs coloniaux qui considéraient inopportun de revoir les limites et de remettre en cause le processus d'homogénéisation des chefferies[32].

Le deuxième foyer de ce conflit de territoire multipolaire est celui des moyens et hauts plateaux d'ITOMBWE. Ce conflit oppose les BAVIRA, BAFULIIRU contre les BANYAMULENGE au sujet de la reconnaissance du groupement de BIJOMBO en 1979 et la création du territoire de MINEMBWE par le RCD le 9 septembre 1999. La reconnaissance du groupement de BIJOMBO a provoqué un conflit entre les BANYAMULENGE et les autres groupes ethniques autochtones. Malgré les protestations de ces derniers, l'État congolais a maintenu sa décision. Vingt ans après, la création du territoire de MINEMBWE par le RCD brouilla les relations sociales et amplifia les conflits entre les BANYAMULENGE et les autres communautés dans les territoires de FIZI, MWENGA, UVIRA et WALUNGU pour avoir amputé leurs chefferies agrandies[33]. L'État congolais initia une commission chargée d'examiner les actes de création des entités territoriales pendant la guerre dans la province du Sud Kivu mais s'empêcha de les officialiser en vue de remporter les élections de 2006. À ce sujet, quelques analystes ont qualifié cette attitude qu'il s'agissait d'une stratégie visant à susciter l'électorat de chef de l'État actuel contre ses adversaires politiques.

[32] *Idem*, p. 89.
[33] *Idem*, pp. 111, 121 et 122, 127-138

4.1.2 Les facteurs d'escalade des conflits interethniques en territoire d'UVIRA

Les conflits interethniques dans le territoire d'UVIRA se radicalisent par la conjugaison de nombreux facteurs entre autres la contestation de la nationalité de BARUNDI et BANYAMULENGE, la revendication de créer de nouvelles entités administratives, l'instrumentalisation des communautés par l'élite politico-militaire. Nous ajoutons l'implication des chefs d'État des pays voisins, le changement de l'identité du groupe ethnique, la remise en question de l'existence du pouvoir coutumier, les assassinats des chefs coutumiers, l'opposition à la réhabilitation du mwami et de ses collaborateurs dans la chefferie Plaine de la RUZIZI et le refus aux BAFULIIRU de cultiver dans cette chefferie. Enfin, il y a la réclamation de transformer la chefferie Plaine de la RUZIZI en secteur, la tendance de vouloir intégrer les BARUNDI et BANYAMULENGE dans les entités existantes, les violences sexuelles commises par les miliciens, les exclusions ethniques, le militantisme des jeunes, l'alliance entre jeunes Barundi et Banyamulenge dits BANAVYURA, le vol de gros bétail, etc.

Nous expliquons quelques facteurs pour dégager les liens entre eux car les détails sont exposés dans ma thèse de doctorat. Malgré l'existence d'une loi sur la nationalité, les BAFULIIRU et les BAVIRA continuent à nier la nationalité des BARUNDI et BANYAMULENGE. Ils disent que leur nationalité a été obtenue par procuration et n'a pas une base sociologique et territoriale. Pour ces raisons, ils les taxent d'étrangers, et soutiennent qu'ils n'ont ni droit au pouvoir coutumier, ni à la direction d'une chefferie. Les BAFULIIRU ajoutent que la chefferie plaine de la RUZIZI fut leur territoire primaire. À ce titre, elle devrait être annexée à la leur ou être transformée en secteur. Ces allégations sont mal perçues par les BARUNDI et BANYAMULENGE et envenimement les rapports entre communautés. Ils disent qu'ils sont anciens en R.D. Congo et que leur nationalité n'est pas douteuse.

Les BARUNDI rejettent ces versions et précisent que leur territoire identitaire s'étendait, avant la pénétration coloniale, jusque dans l'actuel territoire de FIZI. Ils soutiennent qu'ils sont autochtones au même titre que tous les autres congolais. À ce titre, ils ont droit à l'exercice du pouvoir coutumier et à la commande d'une chefferie agrandie. Ils sont conscients que la leur a été créée dans les mêmes conditions que celles existantes. C'est un droit acquis. Vouloir le remettre en cause ainsi que leur nationalité et leur pouvoir coutumier, c'est donner cours à la violence.

Les BANYAMULENGE abondent dans le même sens. Ils disent qu'ils sont autochtones au même titre que toutes les autres tribus du Sud Kivu. L'administration belge a été injuste en oubliant de les organiser en chefferie agrandie. La demande du groupement de BIJOMBO et du territoire de MINEMBWE propres à eux est légitime. À ce propos, l'élite de BANYAMULENGE écrit que *''la question du territoire est une question qui relève du gouvernement qui au regard des conditions légales pour l'érection d'un territoire continue à traiter cette question. Cette revendication des ressortissants de cette contrée à majorité BANYAMULENGE est un droit inaliénable à l'instar des autres communautés congolaises qui disposent de territoires. En outre, à travers le pays et en particulier au Sud-Kivu, tous les territoires n'ont pas été érigés en même temps en tenant compte de l'évolution politique et sociale de la région ; il s'agit d'un processus qui s'étale dans le temps. Certains territoires sont nés d'autres territoires sans que cela ne soulève de tensions pourquoi ça serait le cas pour celui de NEMBWE*[34]*''*. Cette position sur le processus territorial remet la pendule à l'heure. Vouloir remettre en cause l'existence de ces deux entités, c'est en fait alimenter les conflits interethniques interminables.

[34] Lire *considérations générales, réactions aux questions ciblées et table des matières proposée* par l'élite de BANYAMULENGE et adressées au représentant de LPI à Bukavu en 2010, p.10.

En résumé, les attitudes de BAFULIIRU, BARUNDI et BANYA-MULENGE expliquent en gros la recrudescence des violences dans la localité de MUTARULE les 31 juillet et 15 août 2013 et le 7 juin 2014. MUTARULE devenu l'épicentre des contestations du pouvoir coutumier et de la lutte politique pour la transformation de la chefferie plaine de la RUZIZI en secteur fera l'objet d'une nouvelle étude. Les oppositions entre les communautés sont ancrées dans l'univers mental. Elles traduisent la dimension territoriale de la conflictualité qui est évacuée de la plupart des stratégies de transformation des conflits. L'évacuer de toute action de changement social perpétue les conflits interethniques au Sud Kivu et rend leur résolution difficile.

4.1.3 La transformation des conflits dans le territoire d'UVIRA

L'administration postcoloniale n'a pas trouvé une solution adéquate à la question de territoire et de conflit autour des chefferies agrandies et de pouvoir coutumier. Elle a adopté des stratégies qui ont contribué à renforcer l'autorité de l'État mais aussi les oppositions. Celles-ci ont trouvé un contexte post colonial favorable pour se radicaliser et affaiblir son existence. Au sujet de la contestation de l'existence de la chefferie Plaine de la RUZIZI, l'État congolais a, comme d'habitude, procédé à la signature d'un acte d'engagement entre notabilités[35]. Cet acte prévoit sept mesures. Nous citons celles qui cadrent avec l'objet de cette étude. Il s'agit du respect de l'autonomie de trois chefferies héritées de la colonisation, de la promotion de la coexistence pacifique entre les communautés, de la gestion du territoire d'UVIRA sur base d'équilibre ethnique[36], etc. Malheureusement, cet acte n'a pas empêché les éléments

[35] *Acte d'engagement pris par la notabilité en rapport avec la situation dans la Plaine de la RUZIZI*, UVIRA, le 29 septembre 2012, 2p.

[36] Les autres mesures contenues dans cet acte d'engagement sont la lutte contre l'instrumentalisation de la jeunesse dans les actes d'apologie de l'hégémonie, la dénonciation et la condamnation de tout acte de xénophobie, de violence, de haine tribale ou ethnique d'où qu'elle vienne, le soutien des FARDC dans les

d'autodéfense et de MAYI-MAYI de barricader la route nationale n° 5 UVIRA – Bukavu asphyxiant ainsi l'économie de la province.

En vue de prévenir l'instrumentalisation des jeunes et de leurs communautés, le conseil provincial de sécurité élargi aux notables du territoire d'UVIRA a dépêché une délégation provinciale dans la Plaine pour sensibiliser les jeunes et la population de cette entité à la paix, à la sécurité et au développement et pour obtenir la levée des barrières sur ladite route[37]. Ces efforts ont été limités par la segmentation de l'État due à présence des milices locales et d'officiers militaires intouchables. Ces acteurs ont failli compromettre les résultats et attiser les tensions entre communautés[38]. Le chef de l'État a du dépêcher une délégation nationale sous la conduite de l'Honorable Norbert BASENGEZI KATINTIMA pour identifier le nœud du problème. Elle a constaté que les troubles sont liés aux enjeux territoriaux et fonciers[39] et a proposé dix-sept mesures pour ramener la paix sociale. Il s'agit entre autres de muer la cité d'UVIRA en ville, de créer de nouvelles entités administratives, de maintenir les trois chefferies existantes, d'identifier et de regrouper des éléments MAY-MAY en local défense en vue de leur intégration dans l'armée et la police[40], etc.

---

opérations de désarmement et de démobilisation des groupes armés, le soutien de la PNC dans la lutte contre la criminalité sous ses diverses formes.

[37] RDC, Province du Sud Kivu, *Rapport de mission effectuée à UVIRA par une délégation provinciale à la suite de la barricade de la route nationale n° 5*, Bukavu, le 17 décembre 2012, 7p.

[38] Au moment où la délégation provinciale se préoccupait d'obtenir la libération de tous les jeunes détenus et que les dossiers judiciaires seraient individualisés, un officier militaire MUNYAMULENGE a séquestré ladite délégation au territoire d'UVIRA. Aucune sanction n'a été prise à son endroit. L'impunité alimente les tensions sociales et contribue à affaiblir le processus de transformation de conflit.

[39] RDC, *Rapport synthèse de la mission effectuée à UVIRA par la délégation sous la conduite de l'Honorable Norbert BASENGEZI KATINTIMA du 18 au 22 décembre 2012*, UVIRA, le 22 décembre 2012, 4p.

[40] Les autres mesures contenues dans ce rapport synthèse sont la levée de la mesure érigeant les barrières dans la cité d'UVIRA, la libération provisoire de trois personnes détenues en attendant l'aboutissement des enquêtes, la restitution des armes de guerre et autres effets militaires emportés par les manifestants, la

Ces différentes délégations sont les illustrations de quelle manière l'État congolais s'investit dans la résolution des conflits de territoires. Il réunit les communautés mais ses engagements se limitent au niveau de recommandations comme le font les ONG. Comme partenaire de l'État congolais, UN HABITAT déjà cité apporte son appui et a identifié sept ONG[41] qui organisent des réunions de sensibilisation des communautés et les incitent à prendre des engagements. Ces ONG les éduquent à la paix sociale et implantent les Cadres de Concertation Intercommunautaire (CCI). Bref, elles font la sensibilisation, la médiation et la transformation des conflits.

Dans le cas du conflit entre BANYAMULENGE et les autres communautés, l'Institut Vie et Paix et ses partenaires locaux (ARAL, RIO et ADEPAE) ont effectué une recherche action participative[42] pour comprendre la dynamique et identifier les enjeux des conflits qui rendent la cohabitation difficile dans les territoires de FIZI et UVIRA. À l'issue de

---

poursuite des enquêtes sur l'assassinat du mwami de la cheffe plaine de la RUZIZI, NDABAGOYE II NSABIMANA, du militaire, du policier et du civil tués lors des manifestations, l'engagement en priorité des natifs du territoire d'UVIRA, la fourniture des tracteurs et autres matériels agricoles pour la promotion rurale sous la direction du Conseil Agricole Rural de Gestion (CARG), l'interdiction des barricades des routes et les manifestations non autorisées et non encadrées, l'interdiction de stigmatisation des personnes en raison de leur appartenance ethnique ou de leur morphologie, la promotion en grade des originaires du territoires d'UVIRA dans l'armée, la police et les autres services, la réintégration du colonel NYERERE dans la police nationale ainsi que BEDE, FUJO et le groupe de feu BALEKE dans l'armée, la sécurisation des personnes déplacées par les dernières manifestations de MUTARULE et BWEGERA dans la plaine, la constitution d'un comité de suivi de l'Acte d'engagement du 29 septembre 2012 et des présentes recommandations des assises du 18 au 22 décembre 2012 et l'indexation de tout groupe armé réfractaire auxdites recommandations.

[41] Les sept ONG sont : Commission Diocésaine Justice et Paix, Pax Christi, Héritiers de la Justice, Arche d'Alliance, Bureau de la Coordination de la Société Civile, Réseau des Femmes pour le Développement Associatif et Cadre de Concertation Intercommunautaire.

[42] ADEPAE, ARAL, RIO et LPI, *Au-delà des ''groupes armés'' conflits locaux et connexions sous-régionales. L'exemple de FIZI et UVIRA (Sud-Kivu, RDC*), Série des grands lacs, Kalmar, Suède, Imprimé par Lenanders Grafiska, 2011, 159p.

cette recherche, les délégués de différentes communautés en conflit ont été réunis au Centre AMANI à Bukavu pour dialoguer, définir les actions de transformation et le type de cadre de médiation et de conciliation à implanter pour résoudre les conflits liés à la transhumance, à la création des entités administratives, à la contestation du pouvoir coutumier et à l'administration parallèle. Aussi, ils ont défini les actions pour combattre la mauvaise gestion des taxes sur les marchés et l'exploitation des minerais, pour arrêter l'appui des communautés aux groupes armés congolais et améliorer la gouvernance locale dans les territoires de FIZI et UVIRA. Quatre cadres de concertation interethnique ont été respectivement installés à Baraka, Bukavu, MINEMBWE et UVIRA pour documenter et comprendre la dynamique des conflits, promouvoir le dialogue entre communautés et transformer les conflits. Les initiateurs supposent que la cohabitation pacifique sera restaurée par le renforcement des capacités, la connaissance des conflits intra et intercommunautaires, l'échange d'informations et par l'initiation des actions de prévention et résolution des conflits. Malheureusement, ces cadres de concertation n'empêchent que la cohésion sociale soit menacée par les faiseurs de troubles.

5

CONCLUSION

Ces différents exemples permettent de comprendre cinq réalités ci-après autour desquelles peuvent s'organiser des actions de l'État congolais et de ses partenaires divers pour restaurer la paix sociale au Sud-Kivu.

5.1 L'existence de la dimension territoriale dans les conflits au Sud-Kivu

La plupart des stratégies évacuent la dimension territoriale de la conflictualité entre les communautés au Sud Kivu. Les conflits de territoire sont essentiellement politiques et mobilisent les jeunes, les communautés, les milices, les ONG et les notabilités. L'émergence d'une pluralité d'acteurs liée à la fragilité de l'État congolais rend difficile tout effort de résolution des conflits. Les ONG font l'éducation à la paix, la sensibilisation et l'implantation de quelques cadres de dialogue et de médiation mais n'ont pas la légitimité de résoudre les conflits qui sont nés de la réorganisation de la société dès la pénétration coloniale. Les notions d'originaires et de non originaires sont des expressions d'une conflictualité autour d'identité qui voile la dimension territoriale. Elle est à la fois une réalité politique et sociologique. Elle est sociologique parce qu'elle est reflet de l'identité culturelle et le support des représentations des ethnies qu'elles soient établies avant ou après sur l'espace délimité par

l'État. Le rapport à l'espace et à autrui est déterminé par l'appartenance à l'ethnie et par les liens d'affinité.

Dès la colonisation, il est supposé que le territoire identitaire est dilué dans le territoire étatique. Ce dernier est une réalité politique comme espace de pouvoir souverain et de rapports organisés sur la base d'un contrat avec l'État organisateur. La rupture épistémologique fait défaut chez la plupart des communautés étudiées dans les territoires de FIZI, KALEHE et UVIRA. C'est pourquoi le territoire y est source de conflits violents entre ethnies. Les ressorts de la violence trouvent une explication dans les limites du processus territorial et la fragilité de l'État postcolonial. Sa tâche est d'organiser une éducation pour développer une culture du territoire et une conscience nationale. Les notions de territoire, chefferie, secteur, pouvoir coutumier, identité, paix sociale, etc. doivent être au centre de l'enseignement primaire, secondaire ou universitaire.

5.2 La militarisation des communautés

Les lacunes décrites dans cette étude ont favorisé l'émergence des milices (MAY-MAY, Audacieux, NGOMINO, TWIRWANIRE, BATIRI, BAKOBWA, etc.) qui sont de véritables machines de destruction de la vie et des actions du développement. Cette logique est encouragée par les différentes ethnies et leurs enfants qui contribuent de manière consciente ou inconsciente à affaiblir l'État congolais et à alimenter l'instabilité politique par des revendications des territoires ethniques et de l'autochtonie. Ces revendications attisent les tensions sociales et alimentent les divisions : originaires et non originaires. Ces divisions ébranlent la cohésion sociale. Le travail de l'État congolais consiste à démilitariser les communautés et à initier des actions susceptibles de renforcer l'unité et la paix sociales.

5.3 L'intégration mitigée des communautés par le territoire

Les cas étudiés révèlent que l'intégration par le territoire est partiellement une réussite pour les BABUYU, BARONGERONGE et BATEMBO. Ils se sentent en insécurité par rapport aux groupes majoritaires qui leur imposent une sorte de domination politique, économique et culturelle ; d'où les revendications d'autonomie territoriale. D'une part, la solution consistera à activer les mécanismes de répartition de pouvoir, de partage de diverses ressources et de promotion de l'identité culturelle de chaque ethnie. D'autre part et en cas de persistance des conflits interethniques, il s'agira de procéder à des enquêtes pour statuer sur les questions saillantes liées au regroupement des habitants et au démembrement des entités pour autonomie. L'intégration par le territoire est une réussite totale pour les BABEMBE, BAFULIIRU, BAHAVU et BAVIRA. La lutte contre la pauvreté rurale est indiquée pour les occuper. Pour les BARUNDI de la plaine de la RUZIZI, leur intégration par le territoire n'est pas irrésoluble. Leur entité est légalement délimitée et cadrée. Le rôle de l'État consiste à faire cesser les ambitions hégémonistes et les contestations de leurs voisins au sujet de l'existence de pouvoir coutumier et de la chefferie agrandie de BARUNDI.

5.4 La fragilité de l'État congolais

La résurgence des conflits de territoire est une résultante de la fragilité de l'État congolais. À ce propos, l'élite de BANYAMULENGE note dans son document déjà cité à la troisième page que *''l'État est entièrement responsable de la dégradation de la situation sur ces conflits naissants pour n'y avoir pas apporté des solutions appropriées en temps utiles''*. Quand son autorité sera restaurée, l'État congolais devrait afficher une position nette à ce sujet et initier un programme de lutte contre la pauvreté et d'éducation à la paix sociale. Les BANYAMULENGE

des hauts plateaux d'UVIRA et les BANYARWANDA des plateaux de KALEHE n'ont pas eu de territoires administratifs. La création des communes rurales qui seront des espaces où les identités des uns et des autres peuvent coexister et se promouvoir sans heurts est indiquée.

5.5 La réorganisation du territoire

L'État congolais devrait s'investir dans l'élaboration de cartes des groupements, chefferies et territoires pour prévenir les conflits des limites. Une commission instituée par le pouvoir organisateur du territoire aurait comme tâches d'établir les cartes des entités, des coordonnées géographiques et de trancher les conflits des limites. Les membres de cette commission devraient maîtriser l'histoire du peuplement de la province, l'histoire de l'organisation territoriale et administrative et connaître les différents textes juridiques y ayant trait. Cette commission fonctionnerait par province en vue de préparer le découpage en perspective et de collaborer avec les différentes autorités (les administrateurs de territoires, les chefs coutumiers, les inspecteurs territoriaux, le ministère provincial de l'intérieur et l'assemblée provinciale).

5.6 Le modus operandi des identités territoriales

Les territoires disputés par les BABEMBE, BABUYU, BAFULERO, BAHAVU, BAHUTU, BARONGERONGE, BARUNDI, BANYAMULENGE, BATEMBO, BATUTSI, BAVIRA, … relèvent de la souveraineté de l'État congolais et constituent le territoire national. Soumis à la puissance publique, il n'est pas à confondre avec le territoire ethnique ou primaire. Ce dernier a existé avant la colonisation de l'Afrique par les Européens. Dès la colonisation, les différents territoires ethniques qui ont contribué à former le territoire national sont censés ne plus exister sur le plan légal par le processus de territorialisation et d'administration moderne.

Cependant, les cas analysés montrent qu'ils continuent à exister sur le plan anthropologique et sociologique. Les groupes ethniques territorialisés ou non à l'époque coloniale continuent à se définir par rapport à l'espace identitaire, à s'affirmer et à réclamer les appartenances aux territoires ethniques. Ces appartenances, affirmations et revendications des territoires primaires ou culturels constituent les identités territoriales qui sont à la base des conflits entre les groupes ethniques au Sud-Kivu. Elles opèrent selon quatre modalités stratégiques, à savoir : la pratique d'autodéfense du territoire étatique par la formation des milices, la transmission aux générations futures par la socialisation, la justification de l'existence antérieure à l'espace par un discours de légitimation, la négation et l'exclusion du groupe ethnique voisin.

Premièrement, les identités territoriales opèrent sur base du principe de négation et d'exclusion du groupe ethnique voisin. Les groupes ethniques en conflit se définissent et s'identifient à un espace bien délimité par la puissance publique, ils le privatisent et s'en approprient dans le contexte de fragilité de l'État congolais pour nier l'occupation et l'existence antérieures de la partie adverse sur l'espace avant la colonisation belge. La négation et l'exclusion provoquent des conflits de territoire. Les cas étudiés sont autant des illustrations à ce sujet.

Deuxièmement, les identités territoriales s'expriment en termes de légitimation. Chaque groupe ethnique cherche à justifier son existence antérieure à la colonisation belge sur l'espace disputé. Le discours de légitimation qu'il tient, nie l'histoire de la réorganisation territoriale et administrative que le territoire primaire a subie au fil des années. Ce discours magnifie les qualités du territoire ethnique et lui attribue les propriétés d'un espace d'existence propre. C'est de cette façon que le discours d'exclusion devient une source des conflits de territoire en distinguant les originaires et les non originaires, les autochtones et les allochtones. Ces catégories conceptuelles voilent les enjeux de nationalité et d'organisation politique à base coutumière (pouvoir coutumier).

Troisièmement, les identités territoriales se fondent sur le besoin de sécurité en situation de crise de l'État congolais. Les groupes ethniques développent la pratique d'autodéfense du territoire étatique par la formation des milices pour assurer leur sécurité et garantir la paix à leur communauté en lieu et place de la puissance publique. Cette pratique retrouvée dans la plupart des cas étudiés l'affaiblit et accroît les tensions entre les ethnies voisines au lieu d'assurer la paix sociale. Les milices accroissent l'insécurité, développent des administrations parallèles et vivent aux dépens des populations locales ; d'où des exactions et violations massives des droits humains. L'existence des milices en province du Sud-Kivu sont les manifestations de la privatisation et de l'ethnicité du territoire étatique.

Quatrièmement et enfin, les identités territoriales se transmettent d'une génération à une autre par la socialisation, le discours de légitimation et les mémoires des événements malheureux. Les identités territoriales agissent et se répercutent selon le principe de contagion. La plupart des conflits décrits ont éclaté à l'époque coloniale avec la fixation des ethnies et la subdivision des cadres administratifs. Nés avec le processus de territorialisation, ces conflits mêlent les questions de nationalité et de pouvoir coutumier pour avoir traversé les époques et affecté les générations présentes. Les conflits de territoire entre les BAFULERO et les BARUNDI datent de 1928, entre les BAHAVU et les BATEMBO ont éclaté en 1945, entre les BABEMBE et les BABUYU sont de 1950, etc. La particularité de ces conflits analysés est d'avoir des ramifications dans le temps présent et d'impliquer une pluralité d'acteurs : civils, miliciens, militaires, officiels, jeunes et populations locales. Celles-ci recourent aux quatre modalités stratégiques décrites ci-dessus séparément ou en bloc selon le contexte pour radicaliser les conflits de territoire. S'accompagnant des violences, des massacres à MUTARULE, dans les moyens et les hauts plateaux d'ITOMBWE ou de BUZI, les

conflits de territoire ont entraîné les déplacements des populations dans les territoires de FIZI, KALEHE et d'UVIRA.

En définitive, les ethnies dans ces différents territoires se disputent le territoire qui relève de la souveraineté de l'État congolais. Elles entrent en conflit pour les enjeux géopolitiques dont l'autonomie, le territoire, les ressources, le pouvoir qui sont autant des facteurs qui motivent la revendication du remembrement ou du démembrement : deux modalités reconnues uniquement à l'État congolais par la constitution de février 2006.

5.7 Synthèse : identités territoriales et conflits au Sud Kivu

Territoires	**Lieu et nature du conflit**	**Acteurs**	**Facteurs d'escalade**	**Transforma-tion de conflits**
FIZI	Groupement de Basi-kasingo Conflit territorial, ouvert et violent	Babembe Babuyu Milices ethniques	Manipulation des groupes ethniques Confusion sur le statut du secteur et notion d'étrangers Revendication d'autonomie territo-riale	Dialogue Médiation Résultat mitigé
KALEHE	Territoire de Bunyakiri, Cinq collines (Lumbishi, Luzirandaka, Ngadju, Numbi, Shandje) Chefferie de Buzi Groupement de Kalonge	Bahavu Batembo Baronge-ronge Bahutu Batutsi Milices ethniques	Revendication d'autonomie territo-riale Création du terri-toire de Bunyakiri Réclamation de muer Kalonge en chefferie	Education à la paix et aux droits fonciers Cadres de transformation du conflit Médiation Résultat mitigé

	Conflit de territoire, ouvert et violent			
UVIRA	Groupement de Bijombo Territoire de Minembwe Chefferie Plaine de la Ruzizi Conflit de territoire, violent et ouvert	Bafuliiru Bavira Barundi Banyamulenge Milices ethniques et jeunes	Revendication d'autonomie territoriale Réclamation de muer la chefferie Plaine de la Ruzizi en secteur Contestation du pouvoir coutumier et assassinats de Bami	Acte d'engagement Médiation Sensibilisation, mission de réconciliation Table ronde Résultat mitigé

6

BIBLIOGRAPHIE

Acte d'engagement pris par la notabilité en rapport avec la situation dans la Plaine de la RUZIZI, UVIRA, le 29 septembre 2012, 2p.

Action pour la Paix et la Concorde en partenariat avec le Life and Peace Institute, *Conflits fonciers et dynamiques de cohabitation en territoire de KALEHE, Sud Kivu, Est de la RDC*, Série des grands lacs, Kalmar, Suède, Imprimé par Lenanders Grafiska, 2012, 53p.

ADEPAE, ARAL, RIO et LPI, *Au-delà des « groupes armés » conflits locaux et connexions sous-régionales. L'exemple de FIZI et UVIRA (Sud-Kivu, RDC*), Série des grands lacs, Kalmar, Suède, Imprimé par Lenanders Grafiska, 2011, 159p.

BILALI MANDJANO André, Mutuelle d'entraide de BABUYU à Bukavu, *Conférence sur la paix, la sécurité et le développement du Nord-Kivu et Sud-Kivu du 6 au 14 janvier 2008, Bukavu*, le 3 janvier 2008, 25p.

Bosco MUCHUKIWA, *« La Barza : enjeux, résolution des conflits et compromis au Kivu »*, in : *Les Droits de l'Homme dans la région des grands lacs : réalité et illusions* (S/d de Séverin

MUGANGU MATABARO), Louvain-La-Neuve, Bruylant-Academia, 2003, 439p.

Bosco MUCHUKIWA, *« Les institutions de pacification et leur légitimité : cas des communautés du Sud Kivu en RDC »*, in: *Rapport de séminaire sur Institutions traditionnelles de résolution pacifique des conflits et la promotion de la paix dans les grands lacs et la corne de l'Afrique*, Bujumbura, Life and Peace Institute Nairobi, décembre 2001, 56p.

Bosco MUCHUKIWA, *Pouvoirs locaux et contestations populaires dans le territoire d'UVIRA au Sud Kivu de 1961 à 2004*, Inédit, Thèse de doctorat, Institut de Politique et de Gestion du Développent, Anvers, 2004, 238p.

Bosco MUCHUKIWA, *Territoires ethniques et territoires étatiques Pouvoirs locaux et conflits interethniques au Sud Kivu (R.D. Congo)*, Paris, L'Harmattan, 2006, 213p.

Bruno Bourdon (S/d), *Dictionnaire Flammarion de la langue française*, Paris, Nouvelle édition Flammarion, 1999, 1398p.

Bruno THEMBO AMUNDALA, *Contribution à la résolution pacifique des conflits interethniques. Cas du conflit BABUYU-BABEMBE au Maniema*, inédit, Travail de Fin de Cycle, ISDR/Bukavu, septembre 2002, 35p.

Bruno THEMBO AMUNDALA, *Dynamique du conflit entre BABUYU et BABEMBE les territoires de FIZI et KABAMBARE : Analyse des déterminants et pistes de résolution*, inédit, Mémoire, ISDR/Bukavu, 2005-2006, 44p.

Christophe BALONGELWA, *Carte postale des BABUYU*, inédit, Bukavu, le 5 septembre 2006, 2p.

Diego KATOBOLOLO NGOY BASIMIKA, *Territoire, conflits et initiatives de paix à KALEHE de 1990 à 2008,* Inédit, Mémoire, ISDR/Bukavu, 2007-2008, 75p.

Elite de Banyamulenge, *Considérations générales, réactions aux questions ciblées et table des matières proposée* et adressées au représentant de LPI à Bukavu en 2010, 11p.

Léon de Saint Moulin et Jean-Luc KALOMBO TSHIBANDA, *Atlas de l'organisation administrative de la République démocratique du Congo*, Kinshasa, Centre d'Etudes Pour l'Action Sociale, 2005, 235p.

LUTUTA BAHEBWA et MUKABA MANGA, *Travail Pratique*, inédit, ISDR, Bukavu, le 7 octobre 1997, 8p.

NDABAGOYE II NSABIMANA, Rapport sur *Historique de la chefferie des Barundi, actuellement appelée collectivité chefferie Plaine de la Ruzizi*, Bujumbura, le 31 octobre 1996, 8p.

NGASHI BIKULO MIENDA, lettre adressée au Vice premier ministre et ministre chargé de l'Administration du territoire et la Décentralisation dont l'objet est *Doléance de la population (les BATEMBO) de la zone de KALEHE du Sud Kivu sollicitant l'érection en zone*, Kinshasa, le 7 janvier 1991, 5p.

Observatoire Gouvernance et Paix (OGP), Bulletin de liaison, 2è année, n° 001, Bukavu, 2009, 20p.

République démocratique du Congo, Ministère de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité, *Rapport de la Commission chargée d'examiner les actes de création des entités territoriales pendant la guerre dans la province du Sud Kivu*, Kinshasa, le 5 décembre 2005, 11p.

République démocratique du Congo, Province du Sud Kivu, *Rapport de mission effectuée à UVIRA par une délégation provinciale à la suite de la barricade de la route nationale n° 5*, Bukavu, le 17 décembre 2012, 7p.

République démocratique du Congo, *Rapport de synthèse de la mission effectuée à UVIRA par la délégation sous la conduite de l'Honorable Norbert BASENGEZI KATINTIMA du 18 au 22 décembre 2012*, UVIRA, le 22 décembre 2012, 4p.

République démocratique du Congo, Rassemblement Congolais pour la Démocratie, Département de l'Administration du Territoire, *Arrêté Départemental n° 001/MJ/DAT/MB/ROUTE/1999 d'organisation administrative portant création à titre provisoire du territoire de BUNYAKIRI dans la province du Sud Kivu*, Bukavu, le 9 septembre 1999, 2p.

République démocratique du Congo, Rassemblement Congolais pour la Démocratie, Département de l'Administration du Territoire, Sécurité et Renseignements, *Arrêté n°029/RCD/DATSR/BK/2001 portant création de la chefferie de BUZI en territoire de KALEHE dans la province du Sud Kivu*, Goma, le 7 août 2001, 2p.

République démocratique du Congo, Rassemblement Congolais pour la Démocratie, Département de l'Administration du Territoire, Sécurité et Renseignements, *Arrêté Départemental RCD/005/DATSR/BK/2002 du 22/07/2002 portant création du territoire de BUNYAKIRI dans la province du Sud Kivu*, Goma, le 22 juillet 2002, 2p.

République démocratique du Congo, Rassemblement congolais pour la Démocratie, Département de l'Administration du Territoire, Sécurité et Renseignements, *Arrêté départemental RCD/*

22/DATSR/BK/2002 du 28/09/2002 portant modification des limites du territoire de BUNYAKIRI dans la province du Sud Kivu, Goma, le 28 septembre 2002, 2p.

Richard MULENDEVU MUKOKOBYA, *Pluralisme juridique et règlement des conflits fonciers en République démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, 2013, 319p.

UN HABITAT et UNHCR, *Bulletin foncier*, n° 1, décembre 2009.

UN HABITAT, *Conflits fonciers dans la province du Sud Kivu Mission d'évaluation ex-ante*, Bukavu, décembre 2011, 59p.

Victor MUZlRIGERA BUTERA, *La gouvernance locale et le développement durable dans le territoire d'UVIRA*, Uvira, mai 2013, 9p.

Globethics.net est un réseau mondial sur l'éthique basé à Genève, appuyé par un Conseil de fondation international composé de personnalités éminentes, qui regroupe 155 000 participants provenant de 200 pays et avec des programmes régionaux et nationaux. Globethics.net offre ses services en particulier pour les personnes en Afrique, en Asie et en Amérique latine afin de contribuer à un accès plus équitable aux ressources du savoir dans le domaine de l'éthique appliquée et, de ce fait, rendre plus visible et audible la voix des pays du Sud dans le discours global. Il fournit une plateforme électronique permettant une réflexion et une action éthiques. Son principal outil est le site Internet *www.globethics.net*.

Globethics.net a quatre objectifs :

Bibliothèque : accès libre aux informations en ligne
Pour assurer un accès aux ressources du savoir dans le domaine de l'éthique appliquée, Globethics.net met à disposition sa propre bibliothèque, *Globethics.net Library*, la plus importante bibliothèque numérique mondiale sur l'éthique, avec plus d'un million de textes disponible au téléchargement gratuit. Une deuxième bibliothèque sur la théologie et l'œcuménisme a été ajoutée et une troisième bibliothèque sur le droit africain et la gouvernance etait en 2013.

Réseau : communauté internationale en ligne
Les participants inscrits sur Globethics.net forment une communauté internationale d'individus intéressés ou spécialistes d'éthique. Cette communauté offre aux participants l'opportunité de contribuer à des forums, de mettre à disposition des articles, et de participer ou former des groupes de travail virtuels dans le but de créer des réseaux ou de faire de la recherche collaborative internationale.

Recherche : groupes de travail en ligne
Les participants inscrits peuvent rejoindre ou créer des groupes de recherche en ligne sur tous les sujets qui les intéressent tandis que le secrétariat international, basé à Genève, se concentre actuellement sur six domaines de recherche : l'éthique des affaires, l'éthique interreligieuse, le leadership responsable, l'éthique environnementale, l'éthique de la santé et de l'éthique de la science et de la technologie. Les résultats obtenus par les groupes de travail et de recherche sont publiés dans des collections et publications en ligne divisées en quatre séries (voir liste des publications ci-dessous), et peuvent également être téléchargés gratuitement.

Services : conférences, certification, conseil
Globethics.net propose des services tels que l'organisation du *Global Ethics Forum*, une conférence internationale sur l'éthique des affaires, la certification personnalisée et des projets éducatifs, ainsi que des conseils ponctuels dans un contexte multiculturel et multilingue.

Éditions Globethics.net

La liste ci-dessous est une sélection de nos parutions.
Afin de voir l'ensemble de la collection veuillez consulter notre site web.

Tous les volumes de documents de la bibliothèque Globethics.net peuvent être téléchargés gratuitement au format PDF sur le site www.globethics.net/publications. Les copies imprimées peuvent être commandées par lots à l'adresse publications@globethics.net à un prix spécial pour les pays à revenu faible et intermédiaire.
L'éditeur des différentes collections publiées par Globethics.net: Prof. Dr. Christoph Stückelberger, Fondateur et Directeur de Globethics.net à Genève et Professeur d'Éthique à l'université de Bâle en Suisse.

Contact pour des manuscrits et suggestions: stueckelberger@globethics.net.

Global Series

Christoph Stückelberger / Jesse N.K. Mugambi (eds.), *Responsible Leadership. Global and Contextual Perspectives*, 2007, 376pp. ISBN: 978-2-8254-1516-0

Heidi Hadsell / Christoph Stückelberger (eds.), *Overcoming Fundamentalism. Ethical Responses from Five Continents*, 2009, 212pp.
ISBN: 978-2-940428-00-7

Christoph Stückelberger / Reinhold Bernhardt (eds.): *Calvin Global. How Faith Influences Societies*, 2009, 258pp. ISBN: 978-2-940428-05-2.

Ariane Hentsch Cisneros / Shanta Premawardhana (eds.), *Sharing Values. A Hermeneutics for Global Ethics*, 2010, 418pp.
ISBN: 978-2-940428-25-0.

Deon Rossouw / Christoph Stückelberger (eds.), *Global Survey of Business Ethics in Training, Teaching and Research*, 2012, 404pp.
ISBN: 978-2-940428-39-7

Carol Cosgrove Sacks/ Paul H. Dembinski (eds.), *Trust and Ethics in Finance. Innovative Ideas from the Robin Cosgrove Prize*, 2012, 380pp.
ISBN: 978-2-940428-41-0

Jean-Claude Bastos de Morais / Christoph Stückelberger (eds.), *Innovation Ethics. Àfrican and Global Perspectives*, 2014, 233pp.
ISBN: 978-2-88931-003-6

Nicolae Irina / Christoph Stückelberger (eds.), *Mining, Ethics and Sustainability*, 2014, 198pp.ISBN : 978-2-88931-020-3

Philip Lee and Dafne Sabanes Plou (eds), *More or Less Equal: How Digital Platforms Can Help Advance Communication Rights*, 2014, 158pp.
ISBN 978-2-88931-009-8

Sanjoy Mukherjee and Christoph Stückelberger (eds.) *Sustainability Ethics. Ecology, Economy, Ethics. International Conference SusCon III, Shillong/India*, 2015, 353pp. ISBN: 978-2-88931-068-5

Amélie Vallotton Preisig / Hermann Rösch / Christoph Stückelberger (eds.) *Ethical Dilemmas in the Information Society. Codes of Ethics for Librarians and Archivists*, 2014, 224pp. ISBN: 978-288931-024-1.

David Field, Jutta Koslowski (eds.), *Prospects and Challenges for the Ecumenical Movement in the 21st Century*, 2016, 261pp. ISBN: 978-288931-097-5

Theses Series

Kitoka Moke Mutondo, *Église, protection des droits de l'homme et refondation de l'État en République démocratique du Congo: Essai d'une éthique politique engagée*, 2012, 412pp. ISBN: 978-2-940428-31-1

Ange Sankieme Lusanga, *Éthique de la migration. La valeur de la justice comme base pour une migration dans l'Union Européenne et la Suisse*, 2012, 358pp. ISBN: 978-2-940428-49-6

Nyembo Imbanga, *Parler en langues ou parler d'autres languesppproche exégétique des Actes des Apôtres*, 2012, 356pp.
ISBN: 978-2-940428-51-9

Kahwa Njojo, *Éthique de la non-violence*, 2013, 596pp. ISBN: 978-2-940428-61-8

Ibiladé Nicodème Alagbada, *Le Prophète Michée face à la corruption des classes dirigeantes*, 2013,298pp. ISBN: 978-2-940428-89-2

Carlos Alberto Sintado, *Social Ecology, Ecojustice and the New Testament: Liberating Readings*, 2015,379pp. ISBN: 978 -2-940428-99-1

Symphorien Ntibagirirwa, *Philosophical Premises for African Economic Development: Sen's Capability Approach*, 2014**,** 384pp. ISBN : 978-2-88931-001-2

Jude Likori Omukaga, *Right to Food Ethics: Theological Approaches of Asbjørn Eide*, 2015, 609pp. ISBN: 978-2-88931-047-0

Jörg F. W. Bürgi, *Improving Sustainable Performance of SME's , The Dynamic Interplay of Morality and Management Systems*, 2014, 528pp.
ISBN: 978-2-88931-015-9

Jun Yan, *Local Culture and Early Parenting in China: A Case Study on Chinese Christian Mothers' Childrearing Experiences*, 2015, 190pp. ISBN 978-2-88931-065-4

Frédéric-Paul Piguet, *Justice climatique et interdiction de nuire*, 2014, 559 pp. ISBN 978-2-88931-005-0

Mulolwa Kashindi, *Appellations johanniques de Jésus dans l'Apocalypse: une lecture Bafuliiru des titres christologiques*, 2015, 577pp. ISBN 978-2-88931-040-1

Naupess K. Kibiswa, *Ethnonationalism and Conflict Resolution: The Armed Group Bany2 in DR Congo*. 2015, 528pp. ISBN : 978-2-88931-032-6

Kilongo Fatuma Ngongo, *Les héroïnes sans couronne. Leadership des femmes dans les Églises de Pentecôte en Afrique Centrale*, 2015, 489pp. ISBN 978-2-88931-038-8

Alexis Lékpéa Dea, *Évangélisation et pratique holistique de conversion en Afrique. L'Union des Églises Évangéliques Services et Œuvres de Côte d'Ivoire 1927-1982*, 2015, 588 pp. ISBN 978-2-88931-058-6

Bosela E. Eale, *Justice and Poverty as Challenges for Churches: with a Case Study of the Democratic Republic of Congo*, 2015, 335pp, ISBN: 978-2-88931-078-4

Bright Gabriel Mawudor, *Financial Sustainability of Church Related Organizations: An Empirical Study on Kenya*, 2016, 275pp. ISBN 978-2-88931-082-1

María Florencia Santi, *Ética de la investigación en ciencias sociales. Un análisis de la vulnerabilidad en la investigación social*, 2015, 315pp. ISBN 978-2-88931-086-9

Texts Series

Principles on Sharing Values across Cultures and Religions, 2012, 20pp. Available in English, French, Spanish, German and Chinese. Other languages in preparation. ISBN: 978-2-940428-09-0

Ethics in Politics. Why it Matters More than Ever and How it Can Make a Difference. A Declaration, 8pp, 2012. Available in English and French. ISBN:978-2-940428-35-9

Religions for Climate Justice: International Interfaith Statements 2008-2014, 2014, 45pp. Available in English. ISBN 978-2-88931-006-7

Ethics in the Information Society: the Nine 'P's. A Discussion Paper for the WSIS+10 Process 2013-2015, 2013, 32pp. ISBN: 978-2-940428-063-2

Principles on Equality and Inequality for a Sustainable Economy. Endorsed by the Global Ethics Forum 2014 with Results from Ben Africa Conference 2014, 2015, 41pp. ISBN: 978-2-88931-025-8

Focus Series

Christoph Stückelberger, *Das Menschenrecht auf Nahrung und Wasser. Eine ethische Priorität*, 2009, 80pp. ISBN: 978-2-940428-06-9

Christoph Stückelberger, *Corruption-Free Churches are Possible. Experiences, Values, Solutions*, 2010, 278pp. ISBN: 978-2-940428-07-6

— , *Des Églises sans corruption sont possibles: Expériences, valeurs, solutions*, 2013, 228pp. ISBN: 978-2-940428-73-1

Vincent Mbavu Muhindo, *La République démocratique du Congo en panne. Bilan 50 ans après l'indépendance*, 2011, 380pp. ISBN: 978-2-940428-29-8

The Value of Values in Business. Global Ethics Forum 2011 Report and Recommendations, 2011, 90pp. ISBN: 978-2-940428-27-4

Benoît Girardin, *Ethics in Politics: Why it matters more than ever and how it can make a difference*, 2012, 172pp. ISBN: 978-2-940428-21-2

—, *L'éthique: un défi pour la politique. Pourquoi l'éthique importe plus que jamais en politique et comment elle peut faire la différence*, 2014, 220pp. ISBN 978-2-940428-91-5

Siti Syamsiyatun / Ferry Muhammadsyah Siregar (eds.), *Etika Islam dan Problematika Sosial di Indonesia / Islamic Ethics and Social Problems in Indonesia*, 2012, 252pp. (articles on Islamic ethics from a paper competition, in Indonesian and English), ISBN: 978-2-940428-43-4

Siti Syamsiyatun / Nihayatul Wafiroh (eds.), *Filsafat, Etika, dan Kearifan Local untuk Konstruksi Moral Kebangsaan / Philosophy, Ethics and Local Wisdom in the Moral Construction of the Nation*, 2012, 224pp. (articles on Indonesian ethics from a paper competition, in Indonesian and English) ISBN: 978-2-940428-45-8

Aidan Msafiri, *Globalisation of Concern II. Essays on Education, Health, Climate Change, and Cyberspace*, 2012, 140pp. ISBN: 978-2-940428-47-2

Willem A Landman, *End-of-Life Decisions, Ethics and the Law*, 2012, 136pp. ISBN: 978-2-940428-53-3

Seeds for Successful Transformation. Global Ethics Forum 2012 Report. Outcomes and Next Steps 2012-2014, 2012, 112pp. ISBN: 978-2-940428-55-7

Corneille Ntamwenge, *Éthique des affaires au Congo. Tisser une culture d'intégrité par le Code de Conduite des Affaires en RD Congo*, 2013, 132pp. ISBN: 978-2-940428-57-1

Kitoka Moke Mutondo / Bosco Muchukiwa, *Montée de l'Islam au Sud-Kivu: opportunité ou menace à la paix sociale. Perspectives du dialogue islamo-chrétien en RD Congo*, 2012, 48pp.ISBN: 978-2-940428-59-5

Elisabeth Nduku / Christoph Stückelberger (eds.), *African Contextual Ethics: Hunger, Leadership, Faith and Media*, 2013, 148pp. ISBN: 978-2-940428-65-6

Elisabeth Nduku / John Tenamwenye (eds.), *Corruption in Africa: A Threat to Justice and Sustainable Peace*, 2014, 510pp. ISBN: 978-2-88931-017-3

Dicky Sofjan (with Mega Hidayati), *Religion and Television in Indonesia: Ethics Surrounding Dakwahtainment*, 2013, 112pp. ISBN: 978-2-940428-81-6

Yahya Wijaya / Nina Mariani Noor (eds.), *Etika Ekonomi dan Bisnis: Perspektif Agama-Agama di Indonesia*, 2014, 293pp. ISBN: 978-2-940428-67-0

Bernard Adeney-Risakotta (ed.), *Dealing with Diversity. Religion,Globalization, Violence, Gender and Disaster in Indonesia*. 2014, 372pp. ISBN: 978-2-940428-69-4

Sofie Geerts, Namhla Xinwa and Deon Rossouw, EthicsSA (eds.), *Africans' Perceptions of Chinese Business in Africa A Survey*. 2014, 62pp. ISBN: 978-2-940428-93-9

Jules Kamabu Vangi Si Vavi, *De la violence à la réconciliation: Pour une éthique d'humanisation de la violence.* 2014, 122pp. ISBN: 978-2-940428-95-3

Teodorina Lessidrenska, Marietta Scheurmann and Ignace Haaz (eds.), *Equal in an Unequal World: The Value of Values in Responsible Business*. 2014, 116pp. ISBN:978-2-88931-022-7

Nina Mariani Noor/ Ferry Muhammadsyah Siregar (eds.), *Etika Sosial dalam Interaksi Lintas Agama* 2014, 208pp. ISBN 978-2-940428-83-0

B. Muchukiwa Rukakiza, A. Bishweka Cimenesa et C. Kapapa Masonga (éds.), *L'État africain et les mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits.* 2015, 95pp. ISBN: 978-2-88931- 042-5

Christoph Stückelberger, *Familienethik. Familien stärken aus christlicher Perspective.* 2015, 142pp. ISBN: 978-2-940428-79-3

Célestin Nsengimana, *Peacebuilding Initiatives of the Presbyterian Church in Post-Genocide Rwandan Society: An Impact Assessment.* 2015, 154pp. ISBN: 978-2-88931-044-9

Lucien Wand'Arhasima, *La gouvernance éthique des eaux transfrontalières: le cas du lac de Tanganyika en Afrique* , 2015, 193pp. ISBN 978-2-88931-030-2

Sustainable Business Relations between China and Africa. 2015, 29pp. ISBN: 978-2-88931-036-4

Nina Mariani Noor (ed.), *Etika dan Religiusitas Anti-Korupsi. Dari Konsep ke Praktek di Indonesia,* 2015, 267pp. ISBN 978-2-88931-064-7

Samuel Davies and Marietta Scheurmann (eds.), *Responsible Leadership in Action, The Value of Values. Global Ethics Forum* 2015, 2015, 166pp. ISBN 978-2-88931-080-7

Elly K. Kansiime, *Integrating Faith with Work: A Ministry Transformational Model*, 2015, 116pp. ISBN: 978-2-88931-88-3

Matthias Preiswerk, *Tramas pedagógicas en la Teología Herramientas para una Educación Teológica de calidad*, 2015, 269pp. ISBN 978-2-88931-076-0

Joseph G. Muthuraj, *Speaking Truth to Power*, 2015, 301pp., ISBN 978-2-88931-095-1

African Law Series

Ghislain Patrick Lessène, *Code international de la détention en Afrique: Recueil de textes*, 2013, 620pp. ISBN: 978-2-940428-71-7

D. Brian Dennison/ Pamela Tibihikirra-Kalyegira (eds.), *Legal Ethics and Professionalism. A Handbook for Uganda*, 2014, 400pp. ISBN 978-2-88931-011-1

Pascale Mukonde Musulay, *Droit des affaires en Afrique subsaharienne et économie planétaire*, 2015, 164pp. ISBN : 978-2-88931-044-9

China Christian Series

Yahya Wijaya; Christoph Stückelberger; Cui Wantian, *Christian Faith and Values: An Introduction for Entrepreneurs in China*, 2014, 76pp. ISBN: 978-2-940428-87-8

—,Yahya Wijaya; Christoph Stückelberger; Cui Wantian, *Christian Faith and Values: An Introduction for Entrepreneurs in China*, 2014, 73pp. ISBN: 978-2-88931-013-5 (in Chinese)

Christoph Stückelberger , *We are all Guests on Earth. A Global Christian Vision for Climate Justice, 2015*, 52pp. ISBN: 978-2-88931-034-0 (in Chinese, Engl. version in GE Library)

China Ethics Series

Liu Baocheng / Dorothy Gao (eds.), *中国的企业社会责任 Corporate Social Responsibility in China*, 459pp. 2015, Available only in Chinese, ISBN 978-2-88931-050-0

Bao Ziran, *影响中国环境政策执行效果的因素分析 China's Environmental Policy, Factor Analysis of its Implementation*, 2015, 431pp. Available only in Chinese, ISBN 978-2-88931-051-7

Yuan Wang and Yating Luo, *China Business Perception Index: Survey on Chinese Companies' Perception of Doing Business in Kenya*, 99pp. 2015, Available in English, ISBN 978-2-88931-062-3.

CEC Series

Win Burton, *The European Vision and the Churches: The Legacy of Marc Lenders*, 2015, 251pp. ISBN 978-2-88931-054-8

Laurens Hogebrink, *Europe's Heart and Soul. Jacques Delors' Appeal to the Churches*, 2015, 90p. ISBN 978-2-88931-092-0

CEC Flash Series

Guy Liagre (ed.), *The New CEC: The Churches' Engagement with a Changing Europe*, 2015, 41pp. ISBN 978-2-88931-072-2

Guy Liagre, *Pensées européennes. De « l'homo nationalis » à une nouvelle citoyenneté*, Globethics.net, 2015, 45pp. ISBN 978-2-88931-074-6

Cette list n'est qu'une sélection de nos dernières parutions, pour l'ensemble de la collection veuillez visiter:

www.globethics.net/publications

ISBN 978-2-88931-112-5

Identités territoriales et conflits dans la province du Sud-Kivu, R. D. Congo

Au Sud-Kivu, les conflits de territoire opposent les BABEMBE et les BABUYU dans le territoire de FIZI, ensuite les BAHAVU, les BATEMBO, les BARONGERONGE, les BAHUTU et les BATUTSI dans le territoire de KALEHE et enfin les BAFULIIRU, BAVIRA, BANYAMULENGE, BARUNDI dans le territoire d'UVIRA. Ces trois territoires sont des foyers des conflits qui ont racines dans le processus d'organisation de l'espace politique à l'époque coloniale. La reconfiguration de l'espace a produit des nouvelles entités territoriales et administratives (les chefferies agrandies, les secteurs et les territoires) qui sont des réalités sociologiques et politiques. La méconnaissance des différences entre le territoire ethnique et étatique et entre peuples autochtones et allochtones est un adjuvant de conflits. Quelques pistes susceptibles d'orienter des actions pour la paix sociale sont exposées; elles passent par l'exigence éthique préalable d'une reconnaissance réciproque des organisations territoriales, de l'histoire des peuples et d'une prise en considération des normes de droit.



L'auteur

Bosco Muchukiwa est sociologue et docteur en politique et gestion du développement. Il est actuellement doyen de la faculté des sciences sociales, professeur à l'Université Évangélique en Afrique (UEA) et à l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) à Bukavu, au Sud-Kivu (République Démocratique du Congo).

Globethics.net